**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse
**Band:** 46 (1901)
**Heft:** 12

**Artikel:** Les nouveaux appareils de pointage à ligne de mire indépendante
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-337901

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# LES NOUVEAUX APPAREILS DE POINTAGE

A

## LIGNE DE MIRE INDEPENDANTE

Le canon de campagne Schneider-Canet à tir rapide est du type à long recul sur affût. Il est pourvu d'un double appareil de pointage en hauteur, dit *appareil à ligne de mire indépendante*, dont la propriété caractéristique et remarquable est de permettre de changer l'inclinaison de la bouche à feu, tandis que la ligne de mire reste dirigée sur le point visé. D'autre part, le viseur, mobile autour d'un axe vertical, peut être tourné dans une direction quelconque de l'horizon.

*Croquis schématique.*

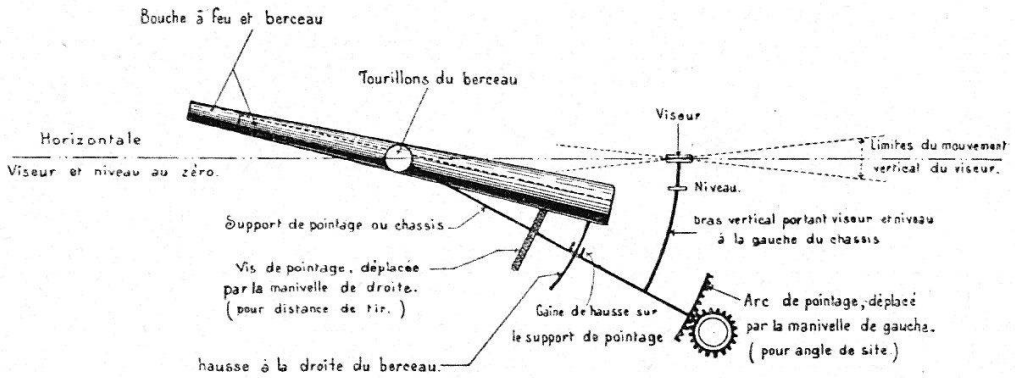


Le travail du pointage est réparti entre deux servants : l'un, à la droite de la pièce, met uniquement la hausse sur la division commandée en agissant sur la manivelle de l'appareil de pointage supérieur ; l'autre, à la gauche de la pièce, pointe en hauteur en agissant sur la manivelle de l'appareil inférieur. Ce dernier servant est en outre chargé d'exécuter toutes les opérations du pointage en direction. Les appareils de pointage, n'étant pas entraînés par le recul de la bouche à feu, ont une position stable, de sorte que les deux servants, assis à leur

poste, peuvent faire leur service sans être aucunement dérangés par le tir. Les corrections du tir en portée, données à la manivelle par le servant de droite, ne changent pas le pointage et n'interrompent pas la visée. Le chiffre de la hausse correspond toujours à celui de la graduation des shrapnels, quelle que soit la position du point de mire.

## Opérations du pointage.

L'ensemble de la bouche à feu et du berceau est susceptible de basculer autour des tourillons, portés par le berceau. Ce mouvement, qui change l'inclinaison de la bouche à feu, peut être obtenu de deux manières :

1. Au moyen d'une manivelle placée à la droite du berceau et entraînée par celui-ci. Cette manivelle permet au servant de culasse, assis à la droite de l'affût, de donner l'angle de tir en amenant sur la division commandée une hausse courbe, qui coulisse dans une gaîne appartenant au châssis de l'appareil inférieur. Cette hausse porte deux divisions, l'une en millièmes, l'autre en distances.

2. Au moyen d'une manivelle placée à la gauche de l'affût. En agissant sur cette manivelle, le pointeur élève ou abaisse le châssis inférieur qui porte la traverse de la vis de pointage, ce qui change à la fois l'inclinaison de la bouche à feu et les inclinaisons de la ligne de mire et du niveau, placés sur un bras vertical du châssis inférieur. Ce mouvement ne modifie en rien la graduation de la hausse ; il sert à donner l'angle de site.

Une troisième manivelle, à la gauche de l'affût comme la précédente, assure les déplacements du pointage latéral en faisant glisser l'affût sur l'essieu, la crosse restant fixe. Ces corrections latérales peuvent aller jusqu'à deux degrés de chaque côté de l'axe de la pièce.

Grâce à la mobilité verticale du viseur, susceptible de recevoir dans un plan vertical des angles allant jusqu'à 300 $^0/_{00}$ en plus ou en moins, on peut pointer contre des points de mire auxiliaires plus hauts ou plus bas que le but sans avoir à modifier l'angle de site.

Le niveau est porté par le même bras vertical que le viseur. Dans le pointage direct, qui s'exécute avec le viseur placé au zéro de sa graduation, si on amène la bulle du niveau entre

ses repères, on obtient l'angle de site. Le pointage en hauteur peut ensuite être opéré au moyen du niveau sans qu'il soit nécessaire de viser. Dans le pointage indirect, il en est de même, si on a donné au niveau l'angle de site, soit après une visée directe, soit à la suite d'une estimation.

Il faut regretter que l'amplitude du déplacement de l'appareil de pointage inférieur soit trop faible pour qu'on puisse pointer directement contre des buts passablement plus élevés ou plus bas que la pièce. Cette difficulté se rencontre surtout pour un premier coup, alors que la bèche n'est pas complètement enfoncée dans le sol.

Dans un cas de ce genre, il faut déplacer le viseur d'une certaine quantité dans le sens vertical, et compenser en modifiant la hausse d'une quantité égale. Quand la bèche est enfoncée, on remet le viseur au zéro et on rétablit la hausse normale. Dans le tir masqué, il suffit donc de connaître la distance de tir et l'angle de site pour donner l'inclinaison à la bouche à feu. Quant au repérage en direction, il faut savoir l'angle horizontal compris entre le point de repère et le but. La hauteur du repère par rapport au but est indifférente, puisque le déplacement du viseur dans le sens vertical n'a aucune influence sur l'angle du niveau, qui est l'angle de site.

## Détails relatifs à l'appareil de visée et au niveau.

L'ensemble de l'appareil de visée et du niveau est mis en place lorqu'on équipe la pièce et enlevé quand on déséquipe celle-ci.

On y remarque :

1. Le viseur,
2. Le plateau et le tambour,
3. Le niveau.

### 1. Viseur.

Le viseur, bien que de petite dimension, fournit néanmoins une ligne de mire de grande longueur en faisant apparaître à une distance d'environ un mètre de sa face arrière une croix blanche sur fond noir.

Le pointeur, ayant l'œil à 30 cm. de la fenètre arrière du viseur, dirige son regard à la fois hors du viseur sur le point

de mire et dans le viseur où il voit la croix blanche. A l'aide de ses manivelles, il amène successivement sur le point de mire la branche verticale et la branche horizontale de la croix en regardant d'abord au-dessus du viseur puis le long d'un de ses côtés. La pièce est alors pointée. Pour le pointage direct, le viseur doit être au zéro de sa graduation. Lors du pointage indirect contre un point auxiliaire, le viseur est sur une graduation correspondant à l'élévation ou à la dépression du point auxiliaire par rapport au but.

### 2. Plateau et tambour.

Le viseur peut être tourné horizontalement dans une direction quelconque d'après la position du point de mire auxiliaire. L'angle de ce déplacement horizontal est mesuré par les divisions d'un plateau gradué en centaines de millièmes. Un trait de repère, tracé sur la tige verticale de l'appareil, indique la division voulue. Les millièmes intermédiaires sont donnés par un tambour qui se trouve entre le plateau et le viseur.

Pour le pointage direct, les graduations du tambour suffisent, l'index du plateau étant à zéro. Dans le cas du pointage indirect avec visée sur repère, il y a deux chiffres à commander, celui du plateau et celui du tambour.

### 3. Niveau.

Le niveau est porté par un collier à la partie inférieure de l'appareil de visée. Le viseur étant au zéro de sa graduation, si le pointeur dirige sur le but la ligne divisée et amène ensuite la bulle du niveau entre ses repères, le niveau indique l'angle de site. L'angle de site peut être donné d'emblée d'après une estimation. Une fois l'angle de site placé, la bulle étant amenée entre ses repères, la pièce se trouve pointée en hauteur, pourvu que l'inclinaison convenant à la distance du but ait été donnée avec la manivelle de droite. Le niveau peut encore être employé pour mesurer le dévers des roues. On le dispose alors perpendiculairement au plan de tir en faisant tourner son collier autour de l'axe vertical de l'appareil.

Les angles du niveau, comme les autres angles de l'appareil de pointage, sont mesurés en millièmes.

P.